

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 3 décembre 2021

Présents : Denise MARTIN, Michel PETIT, Gilles RAFFIN, Daniel LASCOMBE, Marie-Line AUDER, Véronique BLANCHARD, Claude PISSETY Raymonde ZINTILINI

Absents excusés : Yves PÊTRE, Julien VEYSSEYRE

1. Approbation du CR du 10 septembre 2021 et du 1^{er} octobre 2021

Les 2 comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Suite au transfert de la compétence mobilité des communes à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le conseil communautaire a approuvé le transfert du transport communal de Montmélian.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce transfert.

3. Attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre un EPCI dans le cas présent la Communauté de Commune de Cœur de Savoie et les communes membres.

Le montant de l'indemnité de compensation pour Villaroux s'élève à 16 540 €, somme approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

4. Convention administrative d'occupation du domaine public

Une convention entre la commune de Villaroux et Les Cocottes a été préparée par les services d'AGATE (Agence Alpine des Territoires).

Observations du conseil :

- Bien préciser la présence de la bibliothèque.
- Faire l'inventaire de la vaisselle et mobilier mis à disposition.
- Noter qu'il y aura des travaux d'aménagement du bâtiment de la mairie en 2022, qui nécessiteront éventuellement la fermeture des locaux sans compensation financière.
- Le loyer annuel est fixé à 600 euros la première année d'exploitation.
- Prévoir un sous-compteur d'eau dans les WC de la mairie.
- Électricité : la mairie facturera l'électricité relevée au sous-compteur.

5. Point sur les travaux

Sécurisation de la traversée du village :

Les travaux sont suspendus suite aux intempéries.

Réhabilitation de la mairie :

Le permis de construire a été accordé le 21 octobre 2021, le dossier de consultation a été préparé par l'architecte et nous sera présenté le 15 décembre 2021.

La mise en ligne du marché de consultation se fera le 20 décembre 2021.

Réhabilitation de la grange :

L'accord du permis de construire est en attente.

Enfouissement des réseaux à La Bathie :

Les entreprises choisies :

- Lot 1 VRD : MAURO Maurienne
- Lot 2 électricité : ELECTRA Savoie.

Une réunion de chantier est prévue le 06 décembre 2021 sur le terrain et le chantier commencerait le 15 janvier 2022.

6. Extraction du bois sur MONTRAILLANT

L'entreprise SAVOIE BOIS exploite des parcelles de bois appartenant à des particuliers de Saint Pierre de Soucy, de Villaroux et de la Chapelle Blanche sur la colline de Montrailant.

L'évacuation des grumes se fait par le chemin du Fou, un état des lieux du chemin a été établi en présence de l'entreprise SAVOIE BOIS, la mairie et le responsable de l'ONF.

La commune demande que l'entreprise SAVOIE BOIS remette en état les chemins après travaux. Si cette remise en état ne convient pas à la commune, un professionnel interviendra pour effectuer les travaux à la charge de l'exploitant forestier

7. **Point sur les différentes commissions**

Syndicat des eaux

Les délégués doivent discuter en commission d'une somme à verser à l'association ARCADE, soit une subvention ou soit un pourcentage sur la consommation.

Le conseil donne sa préférence au versement d'une subvention dont le montant sera défini en commission.

SIVU scolaire

Le SIVU est confronté aux fermetures de classe pour cause de covid ou par le non remplacement d'une institutrice absente pour des raisons de santé. Qui doit prendre en charge le coût des repas commandés et non consommés ?